



Simple comme
ALDI.

Politique d'achat du bois **ALDI SUISSE**



Un engagement durable.
aujourdhuipourdemain.ch

1 Introduction

Nos principes Corporate Responsibility nous permettent de définir notre conception d'une action responsable vis-à-vis de nos clients, de nos partenaires commerciaux, de la nature et de l'environnement. Un approvisionnement de produits axé sur la durabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale joue à cet égard un rôle central. Afin de pouvoir assumer nos responsabilités lors du traitement des ressources naturelles, nous nous engageons à respecter le principe de durabilité lorsque nous nous approvisionnons en éléments à base de ou comportant du papier ou du bois. Main dans la main avec nos fournisseurs, nous souhaitons nous confronter aux défis que cela suppose, tant sur le plan social que sur le plan économique et écologique.

Nos politiques d'achat visent à démontrer que nous assumons nos responsabilités et que nous communiquons nos objectifs et nos exigences à nos fournisseurs ainsi qu'à nos clients.

La forêt constitue une ressource abritant un écosystème central et précieux qui représente un biotope important pour les humains, les animaux et les plantes. Une forêt représente également un réservoir d'eau potable de grande importance et joue un rôle de puits de carbone non négligeable en cette période de changement climatique. Dans le but de ménager les ressources constituées par les forêts et de les préserver sur le long terme, une gestion durable seule ne suffit pas; en effet, un traitement et un recyclage durable du bois et des produits et emballages à base de bois se révèlent indispensables. En plus de cela, il convient d'empêcher l'exploitation clandestine des forêts et de protéger les forêts qui sont menacées. Dans ce contexte, la protection des forêts tropicales revêt une importance particulière à nos yeux. C'est pourquoi il est important que les responsabilités soient assumées au sein de la chaîne de valeur, le but étant de protéger et de préserver sur le long terme l'une des ressources les plus précieuses de la planète.

En mettant en place des normes de durabilité, ALDI SUISSE ainsi que d'autres acteurs relèvent ensemble entre autres les défis suivants:

Défis sociaux:

- Respect des droits humains et des normes fondamentales de travail de l'OIT
- Protection et préservation des populations autochtones
- Prévention des conflits en matière de droits territoriaux et de ressources

Défis écologiques:

- Promotion d'une exploitation durable des forêts
- Préservation des forêts et de la biodiversité
- Combat contre la déforestation continue
- Lutte contre le changement climatique et ses conséquences telles que les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et les infestations parasitaires

Défis économiques:

- Augmentation des recettes grâce à une gestion durable
- Rejet de la corruption et de la criminalité organisée
- Réduction de la concurrence de surfaces vis-à-vis d'autres matières premières

Déforestation

La problématique de la déforestation tropicale représente un défi particulier de taille. Puisque l'utilisation de la matière première qu'est le bois ne représente pas l'unique cause de la déforestation, différents autres groupes de marchandises viennent s'ajouter aux produits concernés comportant du bois, au bout de la chaîne d'approvisionnement. Les thèmes suivants peuvent ainsi être considérés comme des facteurs jouant un rôle essentiel dans la déforestation tropicale croissante:

- **Bois**

Déboisement des forêts tropicales pour en utiliser le bois (p. ex. pour la fabrication de meubles ou la production de charbon de bois).

- **Huile de palme**

Déboisement des forêts tropicales pour la culture de palmiers à huile dont l'huile est utilisée dans le traitement ultérieur et en tant que composant de certains produits alimentaires et non-alimentaires. Dans le but de protéger les forêts tropicales, la politique d'achat concernant l'huile de palme des pays respectifs s'applique en plus pour les produits comportant de l'huile de palme et de palmiste.

- **Élevage de bétail et culture du soja**

Déboisement des forêts tropicales pour créer de la place destinée à l'élevage de bétail et à la culture du soja en guise de fourrage.

Dès l'année 2011, ALDI SUISSE a rejoint la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) dans le cadre du groupe ALDI SÜD et apporte depuis 2017 son soutien à un projet de petits agriculteurs en Côte d'Ivoire afin de poser les jalons d'une culture de l'huile de palme et de palmiste durable. En plus de se consacrer aux méthodes agricoles écologiques, le projet se concentre également sur la protection des forêts naturelles.

Depuis 2017, ALDI SUISSE est également membre du Réseau suisse pour le soja, de la Roundtable on Responsible Soy (RTRS), ainsi que du Retailer Soy Group (RSG), témoignant ainsi de son engagement dans le développement de solutions industrielles durables pour le soja destiné à nos chaînes d'approvisionnement en aliments et en fourrage. En plus de cela, ALDI SUISSE est notamment membre de l'association Donau Soja. Dans le cadre de cette association, ALDI SUISSE encourage la culture du soja dans la région du Danube, celui-ci étant bien sûr sans OGM.

2 Champ d'application

Notre politique d'achat du bois s'applique aux domaines suivants:

- **Produits de marques propres/exclusives (produits non-alimentaires)**

L'ensemble des produits non-alimentaires de marques propres/exclusives comportant des éléments à base de papier ou de bois. Cela concerne également des produits comme le Service Photo ALDI SUISSE ainsi que les produits à base de papier utilisés en interne et les supports publicitaires (p. ex. la Semaine ALDI, les différentes brochures). À l'heure actuelle, les produits en bambou ou en liège ainsi que les fibres textiles à base de cellulose n'en font pas partie.

- **Emballages (produits alimentaires et non-alimentaires)**

Les emballages de vente des produits alimentaires et non-alimentaires de marques propres/exclusives (exceptés les articles non-alimentaires en action) comportant des éléments à base de bois ou de papier ainsi que le carton composite pour les liquides. Les notices d'emballage, les étiquettes volantes, les banderoles ou les modes d'emploi en font p. ex. également partie; les étiquettes autoadhésives, les autocollants, les bouchons en liège ou les pièces de cellulose des emballages de viande fraîche n'en font quant à eux pas partie. La certification des cartons de transport ou de présentation est souhaitable et est ainsi recommandée.

3 Objectifs et exigences

Les objectifs et exigences mentionnés par la suite s'appliquent aux domaines détaillés au point 2. Bien qu'à l'heure actuelle, les exigences aient déjà été en grande partie satisfaites, nous concentrons nos efforts afin que la mise en œuvre soit complètement achevée d'ici fin 2020 au plus tard.

1. Une mise en œuvre complète de l'ensemble des exigences légales et des obligations de diligence comme le Règlement sur le Bois de l'UE ou l'Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois du Conseil fédéral suisse.
2. Exclusion des essences menacées et du bois provenant de forêts particulièrement dignes de protection (parcs naturels, parcs nationaux, réserves naturelles, forêts vierges et forêts tropicales), à l'exception des matières premières issues d'une exploitation forestière durable certifiée.
3. Au moins l'un des critères suivants doit être rempli d'ici fin 2020 au plus tard:
 - Utilisation de 100 % de matériaux recyclés pour les produits à base de papier destinés à un usage interne ainsi que pour les supports publicitaires (p. ex. l'Ange bleu) ou utilisation d'au moins 70 % de matériaux recyclés pour les emballages de vente.
 - Certification de la chaîne de contrôle (CoC) par le Forest Stewardship Council® (FSC®)
 - Certification de la chaîne de contrôle (CoC) par le Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC)

Au cours de notre procédure d'achat, nous renvoyons aux «Standards sociaux dans le domaine de la production» spécifiques à ALDI, définis dans le cadre de nos principes CR. Ces standards décrivent nos exigences minimales, que nous nous efforçons de dépasser dès que nous le pouvons. Nous attendons de tous nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent ces standards tout au long de la chaîne d'approvisionnement et qu'ils fassent en sorte qu'ils soient bel et bien appliqués par leurs sous-traitants ainsi qu'au cours des processus de production.

Les «Standards sociaux dans le domaine de la production» reposent sur:

- les standards de l'ILO (International Labour Organization),
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies,
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies, ainsi que sur
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

En plus de cela, le groupe ALDI SÜD, et par conséquent ALDI SUISSE, a rejoint l'amfori Business Social Compliance Initiative (BSCI) en 2008. Les membres de l'amfori BSCI s'engagent en faveur de l'amélioration des conditions de travail au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, du respect des directives environnementales et en faveur de la création de structures permettant de garantir le respect des normes sociales dans le domaine de la production.

Accroissement de la capacité de recyclage et de la compatibilité environnementale

En plus des objectifs mentionnés ci-dessus concernant nos produits et nos emballages, nous souhaitons également faire en sorte que le traitement et l'élimination de ces derniers gagnent en durabilité. C'est pourquoi nous assumons nos responsabilités au-delà de la phase d'utilisation de nos produits et de nos emballages comportant des éléments à base de papier ou de bois. Nos fournisseurs sont tenus de faire en sorte que tous les emballages présentent une capacité de recyclage la plus élevée possible.

Encres d'imprimerie contenant des huiles minérales

Dans le but d'améliorer la qualité des déchets de papier, nous nous opposons à l'utilisation d'encres d'imprimerie contenant des huiles minérales. C'est pourquoi nous travaillons en collaboration avec nos fournisseurs pour promouvoir l'utilisation d'encres exemptes d'huiles minérales lors de l'impression de nos emballages à base de bois. Nous sommes ainsi en mesure de réduire l'apport en huiles minérales au sein du cycle de recyclage et d'améliorer la qualité des matériaux recyclés à base de bois.

Blanchiment du papier

Dans le but de rendre le processus de blanchiment du papier plus écologique, nous recommandons à nos partenaires commerciaux d'utiliser des matériaux traités avec des méthodes de blanchiment moins agressives. Afin de réduire l'impact environnemental sur les eaux réceptrices causé par le blanchiment de la cellulose, nous nous prononçons en faveur du blanchiment TCF (blanchiment sans chlore).

4 Mise en œuvre active

La mise en œuvre des exigences en matière de durabilité a lieu en étroite collaboration avec nos fournisseurs. Nos fournisseurs sont tenus de respecter les objectifs et les exigences précédemment mentionnés, en accord avec l'acheteur en charge. Le fournisseur est responsable de la validité de la certification. Ainsi, le respect des standards respectifs fait partie intégrante de nos contrats.

Si les objectifs que nous avons fixés ne sont pas atteints, nous concentrons nos efforts afin de faire en sorte que ce soit possible à l'avenir et développons des mesures concrètes avec nos partenaires afin d'améliorer les processus de production. Dans certains cas, nous nous réservons également le droit de mettre fin aux relations d'affaires. Notre objectif commun: les produits durables doivent devenir une évidence dans le commerce et pour le consommateur.

5 Une collaboration coopérative avec des partenaires essentiels

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs de longue date, afin de rendre ensemble notre assortiment plus durable. Dans le cas des produits en bois, l'indication de l'essence, de sa provenance, du lieu de production ainsi que du type de certification sont exigés dès l'appel d'offres et sont ensuite intégrés au contrat.

ALDI SUISSE exige que les fournisseurs aient mis au point des mesures pour un approvisionnement durable en produits et en emballages en bois ou à base de bois et qu'ils disposent d'un système de contrôle permettant la vérification continue du respect des normes. En plus de cela, nous nous réjouissons lorsque nos fournisseurs soutiennent des projets de développement durable et des initiatives de protection des forêts qui leur importent. Nous apprécions également lorsqu'ils nous informent activement au sujet des mesures qu'ils ont prises et des évolutions actuelles.

Nous soutenons un projet destiné à favoriser la production de charbon de bois durable en Namibie, en partenariat avec le Forest Stewardship Council (FSC). Le charbon est produit à partir de buissons d'épines, qui occupent plus de 30 % de la superficie de la Namibie. Le fort embuisonnement du pays entraîne un amoindrissement de la biodiversité initiale tant pour la faune que pour la flore; le renouvellement de la nappe phréatique s'en retrouve également limité. En éliminant les buissons et en les traitant pour produire du charbon de bois, il est possible d'inverser cette tendance. En plus de cela, la production de charbon de bois dans les zones rurales de Namibie permet de créer de nouveaux emplois. La certification FSC garantit une production respectueuse des critères écologiques et des normes sociales minimales pour les travailleurs.

L'encouragement d'une exploitation durable des forêts ne peut réussir que lorsque tous les acteurs concernés agissent ensemble. C'est pourquoi ALDI SUISSE informe ses collaborateurs, clients et partenaires commerciaux du contexte et des objectifs d'une exploitation durable des forêts et les sensibilise à l'importance de la thématique. Nous y parvenons entre autres grâce à:

- la publicité hebdomadaire (Semaine ALDI)
- notre site web, par le biais duquel les consommateurs ont accès à des informations plus détaillées concernant le développement durable
- la promotion active d'articles en bois certifié, issu d'une exploitation durable des forêts

Pour tous les articles certifiés FSC ou PEFC, selon le cas, la validité de la certification ainsi que la conformité de la distinction figurant sur le produit et sur nos supports publicitaires font l'objet d'un contrôle; tout ceci dans le respect des exigences respectives de l'organisme de certification.

De plus, nous entretenons un échange régulier avec des partenaires externes tels que des ONG, des représentants de la communauté scientifique ainsi que d'autres parties prenantes.

Cette politique d'achat est soumise à un contrôle régulier suivant les avancées du développement durable et actualisée le cas échéant.